

COMITÉ DE CIRCULATION

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion : Le jeudi 10 mai 2018, à 9 h 30 **Lieu :** Salle DSA
6854, rue Sherbrooke Est

Étaient présents : Représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Représentant de la Section de l'application des règlements du stationnement du SPVM (SARS)
(12 personnes) Représentant de l'organisme L'Anonyme
Représentant de l'organisme Solidarité Mercier-Est (SME)
Représentants du bureau des élus de l'arrondissement (BÉA)
Représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement (DÉT)

Distribué à : Aux membres du comité
À la Direction de l'arrondissement
À la Division des communications de l'arrondissement
Ce compte rendu sera affiché sur le site internet de l'arrondissement à la suite de son adoption

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
1 – Lecture et adoption de l'ordre du jour	Ajout des points 13 à 19. L'ordre du jour est adopté.	Un point sera ajouté à la prochaine séance concernant le stationnement du Chez Nous Mercier-Est. Ajouter les points de L'Anonyme.
2 – Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2018	Adopté.	
3 – Présentation d'un nouveau membre du SPVM.	Présentation du nouveau membre du SPVM et tour de table pour présenter les membres présents.	
4 – Déploiement des placotoirs pour la saison 2018	Présentation de la liste des emplacements déterminés en partie conjointement avec la SDC Hochelaga-Maisonneuve ainsi que deux autres demandes extérieures. Les installations débutent vendredi le 11 mai pour la saison 2018. La procédure a changé. Cette année, l'installation se fera par l'équipe de l'arrondissement. D'ici quelques semaines cela devrait être terminé. Le BÉA souhaiterait que l'arrondissement se dote d'une politique sur les placotoirs et terrasses sur rue dès cet automne.	
5 – Présentation des mandats 2019	La DÉT présente la planification 2018, dont le projet de la voie réservée Notre-Dame de la STM, le concept de réaménagement de la promenade Ontario, le projet du Concours de Design de la place Simon-Valois, le carré Notre-Dame-des-Victoires (NDV), le patio culturel, le dossier des dégagements de 5 mètres, les ruelles vertes Davidson-de Chambly et De La Salle-Desjardins, les passages à niveau Taillon et L'Assomption, quelques projets d'aménagements transitoires, l'étude de circulation du secteur Honoré-Beaugrand, le projet de l'avenue Morgan, le projet du central d'implantation des bornes de recharge électrique, la continuité de l'opération de la mise à 30 km/heure pour les secteurs du Quartier vert Mercier-Est et au sud de la rue	Envoyer l'information sur le dossier d'aménagement géométrique de la rue Pierre-Bernard.

	<p>Souigny et la poursuite des opérations quotidiennes (gestion des entraves et traitement des requêtes). La DÉT explique le processus pour faire appliquer une nouvelle limite de vitesse, c'est-à-dire qu'une ordonnance doit être votée et envoyée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Par la suite, le Ministère dispose de 90 jours pour appliquer son pouvoir de désaveux. Après ce délai, le dossier peut suivre son cours.</p> <p>Le BÉA explique que l'équipe de la DÉT est l'une des plus petites de la Ville de Montréal et que sa capacité de livraison des projets est limitée malgré les grandes ambitions de l'arrondissement.</p> <p>Le BÉA souhaite obtenir une copie des plans du projet d'aménagement géométrique de la rue Pierre-Bernard qui a été discuté à la dernière séance.</p>	
<p>6 – Circulation de transit derrière le 4260, de Rouen</p>	<p>La DÉT mentionne que l'arrondissement est en train d'élaborer une nouvelle procédure pour les demandes de fermeture de ruelle. Un sondage type devrait pouvoir être présenté dans un prochain comité. Ce formulaire sera disponible pour les citoyens désirant faire fermer une partie de ruelle. Le pourcentage favorable qui sera exigé devrait ressembler à celui pour les demandes de ruelles vertes. Les matériaux utilisés pour procéder à une fermeture de ruelle la première année sont des cloches en béton ou des bacs à fleurs. Si l'impact d'une fermeture est positif, il serait possible que l'arrondissement investisse plus. Le BÉA rappelle que le but de cette nouvelle procédure est de favoriser une mobilisation favorable et réduire le mécontentement potentiel des autres résidents riverains. Le SPVM appuie le fait qu'il y a beaucoup de circulation de transit dans cette ruelle. Le BÉA mentionne qu'étant donné le grand nombre de citoyens qui se stationnent dans cette ruelle, il n'est pas présentement favorable de procéder pour le moment avec une fermeture, mais qu'une demande pourrait être formulée lorsque le formulaire de sondage sera en vigueur et demande au SPVM de lui transmettre un avis écrit sur cette problématique.</p>	<p>Le SPVM enverra un avis écrit sur cette problématique.</p>
<p>7 – Demande d'ajout de panneaux d'arrêt aux intersections :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Joseph-A. Rodier et Yvette-Charpentier; • Aubry et Sainte-Claire; • De Teck et Baldwin; • De Teck et Saint-Donat 	<p>La DÉT ne voit pas d'inconvénient d'aller de l'avant à l'intersection des rues Joseph-A. Rodier et Yvette-Charpentier étant donné que les lumières adjacentes semblent respecter les distances normalisées.</p> <p>Concernant l'intersection des rues Aubry et Sainte-Claire, les lumières adjacentes semblent à première vue trop rapprochées. La DÉT va dans un premier temps vérifier si les distances minimales sont respectées et faire un retour au comité.</p> <p>La demande pour l'intersection de Teck et Baldwin pourrait possiblement accueillir un panneau d'arrêt. Le BÉA mentionne que les voitures qui circulent sur la rue De Teck font leurs virages à gauche sur la rue Baldwin très rapidement. La DÉT va vérifier les enjeux de circulation, mais serait plutôt favorable.</p> <p>À première vue, la demande d'implantation à l'intersection De Teck et Saint-Donat devrait également être réalisable.</p> <p>Les points 1, 3 et 4 devraient suivre leur cours. Le 2^e point sera</p>	<p>La DÉT fera un retour sur la demande pour l'intersection Aubry et Sainte-Claire lorsqu'elle aura procédé à l'analyse de faisabilité.</p>

	<p>étudié plus en profondeur par la DÉT. L'Anonyme mentionne que la circulation sur la rue De Marseille semble trop rapide et que ça s'explique possiblement par la présence d'écoles et d'une garderie dans le secteur. La DÉT rappelle cependant que les panneaux d'arrêt ne peuvent pas être utilisés pour gérer la vitesse selon les normes.</p>	
<p>8 – Demandes de feux sonores aux intersections :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sherbrooke Est et Pierre-Bernard (Maison de la Fondation des aveugles); • Sherbrooke Est et de Contrecoeur (CLSC et Station Est) 	<p>Toutes les demandes de feux sonores sont analysées par l'Institut Nazareth et Louis-Braille qui font par la suite leurs demandes à la Ville de Montréal. Il y a donc lieu de diriger les demandeurs directement à l'Institut.</p>	
<p>9 – Demande de mesures d'apaisement de la circulation sur la rue Verreau</p>	<p>Historiquement, cette rue n'a jamais été problématique. La demande se veut plutôt une proposition et fait référence au concept de rue aux enfants possédant beaucoup de mesures d'apaisement pour favoriser enfants qui jouent à l'extérieur en milieu urbain. Le SPVM mentionne que la réglementation n'interdit pas nécessairement les enfants de jouer sur la voie publique et que leurs services tolère beaucoup ces comportements s'il s'agit d'une rue tranquille et que cela est possible de façon sécuritaire. Le SPVM mentionne également que la rue Verreau est effectivement d'une rue très locale et tranquille. Le BÉA mentionne que la demande semble être une demande de nouveau concept pilote sur le territoire de l'arrondissement. Étant donné les grands enjeux actuels en matière de circulation, on pourrait demander au citoyen d'approfondir sur une base volontaire son dossier pour le présenter par la suite à l'arrondissement. La DÉT mentionne que le citoyen pourrait faire une demande d'événement aux projets spéciaux afin d'interdire aux résidents de la rue de circuler avec des véhicules pour une période donnée. L'Anonyme serait intéressée à travailler en collaboration avec le demandeur pour élaborer le concept.</p>	<p>Les coordonnées du citoyen seront transmises à l'Anonyme pour poursuivre le concept.</p>
<p>10 – Retour sur le point 6 de la séance du 12 avril : Pétition pour demander des dos d'âne sur la rue Léon-Derome, entre la rue Langelier et l'avenue de Repentigny</p>	<p>La DÉT mentionne qu'il y a effectivement un enjeu. Cette rue fait déjà partie de la liste d'analyse d'implantation de dos d'âne. Les comptages sont prévus sous peu et un retour sera fait.</p>	<p>Comptage à venir par la DÉT.</p>
<p>11 – Retour sur le point # 16 de la dernière séance : Demande de mesures d'apaisement sur l'avenue Mercier, entre Notre-Dame Est et Bellerive, près du CPE Bécassine</p>	<p>La DÉT mentionne la présence d'un parc près des rues de Bellerive et Mercier et étant donné que des travaux auront lieu sous peu, l'arrondissement préférerait attendre que qu'ils soient complétés avant de procéder à la sécurisation par dos d'âne. Une saille a déjà été implantée l'année dernière pour faciliter les traversées vers le parc à cette intersection.</p> <p>Le comité est d'avis que puisque les travaux ont été reportés en 2019, la DÉT vérifiera la possibilité d'implanter des dos d'âne cette année si la planification est encore reportée.</p>	<p>Vérifier si la planification est encore reportée par la ville-centre et si oui, procéder avec des dos d'âne.</p>

<p>12 – Mise à sens unique</p> <ul style="list-style-type: none">• Lacordaire entre Sherbrooke Est et Chauveau;• Louis-Dupire, entre Langelier et Pierre-Magnan	<p>Des travaux commencent bientôt saillie aux 2 extrémités et construction de trottoirs-boulevard du côté est. La mise à sens unique serait une prolongation de la rue Lacordaire. Le BÉA demande de préparer une lettre explicative aux citoyens. La DÉT mentionne que la ville-centre envoie normalement une lettre explicative qu'on peut retrouver sur Info-Travaux. Demander à la ville-centre une copie de la communication prévue pour les travaux de la rue Lacordaire et voir si elle devrait être bonifiée.</p> <p>Des travaux de la ville-centre sont prévus sur la rue Langelier entre les rues Bélanger et Beaubien. La DÉT présente les plans des aménagements prévus aux intersections comprenant des traverses piétonnes rétrécies par de larges saillies. La rue Louis-Dupire est seulement à double sens de la rue Pierre-Magnan à la rue Langelier, car à l'ouest de la rue Pierre-Magnan cette rue a été mise à sens unique pour permettre plus d'espace de stationnement suite à des plaintes de citoyens. Les saillies qui seront implantées au coin Lacordaire ne permettront plus la circulation à double sens pour ce petit tronçon et logiquement, l'arrondissement souhaite poursuivre le sens unique déjà en place pour la petite portion de 50 mètres restant. Les résidents de la rue Pierre-Magnan devront utiliser la rue de Carignan pour circuler. Ce dossier sera présenté au prochain CA afin de coordonner les modifications avec les travaux à venir.</p>	<p>Le BÉA fera le suivi avec les communications pour obtenir une copie de l'information qui sera envoyée aux citoyens de la rue Lacordaire</p>
<p>13 – AJOUT – Traverse CN Souigny</p>	<p>SME mentionne que les voitures se stationnent en bordure de la saillie et on ne voit pas les piétons s'avancer. La DÉT explique qu'à moyen/long terme, l'arrondissement prévoit revoir l'aménagement de la traversée. À court terme, on pourrait faire un dégagement en amont de chaque côté de la traverse, soit uniquement 2 dégagements au total, en marquage. Cependant, la DÉT et le SPVM préconisent plus l'implantation d'une traverse piétonne officielle. Étant donné qu'il s'agit de travail effectué par la ville-centre, cela pourrait être fait à compter de 2019.</p> <p>Le comité est en faveur de l'implantation d'une traverse piétonne.</p>	<p>La DÉT va demander l'implantation d'une traverse piétonne à la ville-centre.</p>
<p>14 – Zones de livraison, en particulier Ontario et Valois</p>	<p>Le SPVM rappelle que les zones de livraison sont souvent problématiques. La DÉT mentionne qu'on peut diriger les commerçants au 311 pour faire des demandes de modification aux zones de livraison selon leurs nouveaux besoins.</p>	
<p>15 – Piste cyclable Desjardins</p>	<p>Le SPVM demande des balises pour sécuriser la piste cyclable pour qu'elle puisse ressembler à celle sur Hochelaga et Saint-Clément. La DÉT mentionne que l'aménagement n'est pas encore terminé. La planification prévoit des panneaux et de la peinture au sol. Les travaux seront terminés incessamment.</p>	
<p>16 – Zone de livraison Ontario Valois</p>	<p>Le SPVM mentionne qu'il doit faire bouger les camions pour libérer la piste cyclable. Le comité souhaite poursuivre les discussions avec le commerce dans l'espoir d'un projet de réaménagement.</p>	

17 – Virages problématiques à l'intersection des rues Pie-IX et Hochelaga	Le SPVM et la DÉT font un suivi sur ce dossier récurrent qui concerne les automobilistes sur la rue Hochelaga qui tournent à gauche vers Pie-IX en direction sud.	
18 – Information sur le Trotibus électrique	L'anonyme mentionne qu'une personne a été embauchée pour une période de 2 ans grâce à une subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'aider à développer les projets Trotibus.	
19 – Rue Bourbonnière	Le SPVM trouve que la rue est large. La DÉT explique que la rue Bourbonnière est en planification afin d'accueillir une piste cyclable bidirectionnelle. L'arrondissement souhaite qu'elle soit implantée du côté ouest de la rue, mais la ville-centre craint que les vélos n'arrêtent pas face au Cégep Maisonneuve.	Suivi par le BÉA pour faire avancer le dossier auprès des responsables de la ville-centre.